

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/086

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPRez, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur François VITSE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sonia RABA à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Julie CORDESSE .

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139577-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139577-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/086

OBJET : **Déplacements** - Lancement d'une consultation en vue de la réalisation de travaux pour le réaménagement de l'éco-station bus à Boissy-Saint-Léger.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2121-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.6/108 du 22 novembre 2017 relative à la définition de la compétence « Transport et déplacements » ;

VU la convention de financement d'aménagement relatif à l'éco-station bus implantée sur la commune de Boissy-Saint-Léger conclue entre Ile-de-France Mobilité (IDFM) et GPSEA en date du 13 avril 2022 ;

VU le budget de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ;

CONSIDERANT que le projet de réalisation de l'éco-station bus de la gare RER de Boissy-Saint-Léger s'intègre dans une logique de mise en sécurité des usagers, d'une amélioration du confort en gare et d'une intermodalité plus importante dans ce secteur en constante évolution ;

CONSIDERANT que ce projet d'éco-station intervient dans le cadre d'une mutation du secteur, amorcé avec la zone d'aménagement concerté de la Charmeraie et le projet de rénovation urbaine du quartier de la Haie Griselle ;

CONSIDERANT qu'il s'inscrit également dans le cadre du projet de déclassification de la route nationale 19 (RN19) en contrebas et de son apaisement, géré par le Département du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT que le projet prévoit la création d'un îlot piéton important au sein de la

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139577-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

nouvelle gare routière, constitué d'aménagements paysagers, de jalonnements dédiés, d'une couverture type auvent et d'édicules bâtementaires pour les services ; que la plateforme bus et les cheminements piétons externes sont retravaillés en vue d'assurer un fonctionnement unidirectionnel de la gare routière et de garantir la mise en sécurité des usagers ;

CONSIDERANT que le projet prévoit notamment :

- La mise en place d'un mur de soutènement en interface avec le secteur de la RN19 et la reprise de son trottoir ;
- La réalisation d'un escalier d'accès au nord du secteur ;
- La reprise de l'aménagement du parvis de la gare ;
- La mise en place de mobiliers et équipements spécifiques (Véligo, point d'apport
Et la mise en cohérence des revêtements jusqu'aux commerces en face de la gare ;

CONSIDERANT que compte tenu de la nature et de la spécificité des travaux décrits ci-dessus, la consultation a été décomposée en 4 lots, comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de génie civil et de voirie et réseaux divers y compris mobiliers, serrurerie et soutènement ;
- Lot n°2 : Travaux bâtementaires y compris auvent et édicules ;
- Lot n°3 : Travaux d'espaces verts y compris garantie et suivi cultural des plantations pendant 2 ans ;
- Lot n°4 : Travaux d'éclairage public ;

CONSIDERANT que GPSEA sera assisté par le maître d'œuvre de l'opération (groupement Gautier Conquet – Ingerop – Les Eclaireurs) dans la passation des contrats de travaux ; que ce dernier aura également pour mission d'organiser le chantier et de s'assurer de la bonne réception des travaux ;

CONSIDERANT que les montants des prestations de chacun des lots sont estimés comme suit :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/086
Identifiant téléransmission	094-200058006-20221214-lmc139577-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Numéro de lot	Intitulé du lot	Estimations (en € HT)
1	Travaux de génie civil et de voirie et réseaux divers y compris mobiliers, serrurerie et soutènement	2 550 000 €
2	Travaux bâtimentaires y compris auvent et édicules	1 790 000 €
3	Travaux d'espaces verts y compris garantie et suivi cultural des plantations pendant 2 ans	175 000 €
4	Travaux d'éclairage public	150 000 €
MONTANT TOTAL DES LOTS		4 665 000 €

CONSIDERANT que compte tenu des montants estimés, la procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles L.2121-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique susvisés ;

CONSIDERANT que chaque lot donnera lieu à un ordre de service dont le démarrage prévisionnel aura lieu dans le courant du second trimestre 2023 ; que le délai d'exécution des travaux prévisionnel est d'environ 14 mois ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 08 DECEMBRE 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement d'une procédure adaptée, décomposée en quatre lots définis ci-dessus, en vue de conclure des marchés de travaux relatifs au réaménagement de l'éco-station bus de Boissy-Saint-Léger.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces marchés et tous documents afférents.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/086
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221214-lmc139577-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le lancement d'une seconde procédure, le cas échéant, en cas de premiers marchés infructueux ou sans suite (totalement ou partiellement) et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ainsi relancés ainsi que tous documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/086
Identifiant téléransmission	094-200058006-20221214-lmc139577-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/086
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139577-DE-1-1